

CFA de l'académie de Versailles

CAP - CONDUCTEUR D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS ET CARRIÈRES

UFA Antoine Lavoisier - 40-60 Boulevard de la République 78440 Porcheville

OBJECTIFS

Le ou la titulaire du CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le domaine des travaux publics pour des travaux neufs et d'entretien, et dans l'exploitation des carrières.

Son activité principale consiste à réaliser des ouvrages du métier à l'aide d'engins de chantier tels que : les engins compacts, les pelles hydrauliques, les engins de chargement, les boteurs, les engins de compactage et les engins de transport, en respectant les exigences réglementaires.

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Étude et préparation d'une intervention
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- Réalisation d'opérations spécifiques

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie - enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Langue vivante étrangère

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2025

Date de fin : 31 août 2026

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

Etre titulaire d'un **CAP, BEP, BEP agricole, Bac professionnel** ou d'un diplôme de niveau supérieures.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP, BEP)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
CAP - Conducteur d'engins de travaux publics et carrières

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier dans le domaine des travaux publics pour des travaux neufs et d'entretien, et dans l'exploitation des carrières : déconstruction d'ouvrages de voirie, terrassement de tranchées, chargement et mise en place de matériaux...Il peut s'agir aussi s'agir de transport et de stockage de matériaux d'usines, de centrales, etc. Il participe donc à la réalisation et l'entretien des réseaux routiers, ferrés (etc.), des réseaux enterrés de distribution d'énergie ou d'eau potable, de communication (etc.), sans oublier les ouvrages de génie civil : ponts, aéroports, stades, tunnel, etc.

Poursuites d'études :

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation (CS) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Exemple(s) de formation(s) :

- CAP maçon
- Bac pro maintenance des matériels option A matériels agricoles
- Bac pro maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
- Bac pro maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
- Bac pro travaux publics
- BP conducteur d'engins : travaux publics et carrières
- BP métiers de la piscine

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Fiche RNCP 40486](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO



DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics

CONTACT

Mme Valérie Martinez

Mail : valerie.martinez@ac-versailles.fr

Tél : 01.34.79.99.29

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.